

Les Bordes sur Arize  
ARIEGE-PYRENEES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 mai 2024**

Date de la convocation : 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le vingt-huit mai, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

**Présents :** CAMPS F, DUFOSSÉ D, MERIC M, LAFONT P, CABÉ A, CHAUVET F, MIR A., PEREIRA-SANTERRE J., POUILLET M.A., GOUZY S, KOSMINSKY S, DENOY S.

**Procurations :**

**Absents :** de SAINT BLANQUAT G.,

**Secrétaire de séance :** CHAUVET F.

Madame Séverine COMMENGE rejoint la séance à 18h45.

**2024-028- TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE 2024-2025**

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves.

La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service. »

Le fournisseur de repas de la cantine scolaire a augmenté ses tarifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est proposé de réviser les tarifs actuels qui seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

	TARIFS 2023-2024	TARIFS 2024-2025
ENFANTS (maternelle, primaire)	2.30€/repas	2.50€/repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le nouveau tarif pour les repas de la cantine scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Ont voté pour : 12

Ont voté contre : 0

Abstentions : 1

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Frédéric CAMPS

POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ  
Dominique DUFOSSÉ

